



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

étudiants

Question écrite n° 98603

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'augmentation du coût de la vie qui enfonce un peu plus, à chaque rentrée, les étudiants dans la précarité. En effet, selon une enquête de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) publiée récemment, le coût de la vie pour les étudiants augmentera de 1,23 % soit près d'un point de plus que l'inflation pour la rentrée 2016 alors que cette augmentation était déjà de 1,1 % lors de la rentrée 2015. Force est de constater que pour financer leurs dépenses, 12 % des étudiants ont recours à un prêt et près de 50 % d'entre eux occupent un emploi qui n'a aucun rapport avec leurs études et en pénalise le déroulement. L'UNEF souligne d'ailleurs « qu'avec un étudiant sur deux qui échoue en licence, le salariat étudiant se place en tête des causes de cet échec ». Il ajoute que 60 % des étudiants sont exclus du système des bourses et que même boursiers, ils ne reçoivent pas l'équivalent des minima sociaux et 19 % vivent dans la pauvreté. D'année en année les inégalités sociales et la précarité déjà existantes augmentent ainsi que le dénoncent également les associations caritatives qui voient croître le nombre des étudiants conduits à recourir à leur soutien. Il convient de prendre des mesures pour qu'un nouveau système basé sur l'autonomie soit créé avec une refonte de la protection sociale des jeunes, un nouvel investissement dans le système des bourses et des aides indirectes notamment en matière de logement. Il lui demande de lui faire connaître les prolongements que le Gouvernement entend donner à ces revendications prioritaires de millions d'étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98603

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 août 2016](#), page 7600

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)